

Scolarisation en milieu ordinaire dans la Loire

Ouverture d'une classe pour enfants atteints du trouble autistique, dans l'école élémentaire Jean-Yves Cousteau à Roche-la-Molière, pour la rentrée 2019-2020.

L'Agence régionale de santé et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes se sont engagées dans une politique volontariste en matière d'école inclusive. Une nouvelle collaboration entre l'école et le secteur médico-social, pour accueillir plus d'élèves en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire, se concrétise dans la Loire. Une classe pour enfants atteints du trouble autistique, ouvrira pour la rentrée 2019-2020 dans l'école Jean-Yves Cousteau située à Roche-la-Molière, près de Saint Etienne. La Croix rouge française a été choisie pour apporter les compétences médico-sociales, en appui de l'Éducation nationale.

Qu'est-ce qu'une unité d'enseignement autisme ?

C'est l'une des modalités de scolarisation en milieu ordinaire, d'élèves admis dans des établissements ou services médico-sociaux.

Il s'agit d'une classe dédiée à un petit groupe d'élèves en situation de handicap, au sein d'un établissement scolaire ordinaire.

OUVERTURE DE LA 1^{RE} UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME DANS LA LOIRE

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Loire, a sélectionné* la Croix Rouge Française pour porter la première unité d'enseignement élémentaire autisme de la Loire.

Fruit d'une forte collaboration entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la Mairie de Roche-la Molière, l'école élémentaire Jean-Yves Cousteau a été retenue pour accueillir cette nouvelle unité.

Ainsi, jusqu'à 10 élèves âgés de 6 à 11 ans seront accueillis dans cette classe, pour l'année scolaire 2019-2020.

Qui sont les enfants concernés ?

Ce dispositif s'adresse plus particulièrement à des élèves qui ont un diagnostic d'autisme et n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt.

Leur orientation dans le dispositif se fera par l'intermédiaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Loire.

Quel accompagnement pour ces enfants ?

Les élèves bénéficieront pour l'accompagnement médico-social, de la présence en classe d'un éducateur spécialisé, d'un accompagnateur éducatif et social, tous deux formés pour la prise en charge éducative et comportementale, et également la présence ponctuelle d'un psychologue spécialisé en analyse comportementale. Cet étayage médico-social est apporté par la Croix Rouge française, avec le financement de l'ARS, à hauteur de 100 000 € par an.

Mais également, pour l'accompagnement scolaire, la présence d'un enseignant spécialisé, et d'un accompagnant des élèves en situation de handicap, financés par l'Éducation nationale.

Quels bénéfices pour tous ?

La présence d'une unité d'enseignement au sein d'un établissement scolaire permet aux élèves en situation handicap de partager des projets communs avec les autres élèves de l'établissement. Ce partage encourage le sentiment d'appartenance, la solidarité et la coopération entre élèves, dans le respect des différences de chacun.

Les professionnels de l'enseignement et du médico-social qui interviennent conjointement dans l'école s'enrichissent également leurs savoirs et de leurs pratiques.

La Croix-Rouge

a pour ambition de favoriser une société qui s'adapte à chacun et à tous, un parcours de vie sans rupture et tourné vers l'inclusion en milieu ordinaire et l'accès au droit commun. Comme l'ensemble des professionnels et des bénévoles de la Croix Rouge, les éducateurs et psychologue, qui interviendront dès la rentrée prochaine au sein de la classe, placent au cœur de leurs pratiques professionnelles les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge au service des plus vulnérables.

* dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

L'ÉCOLE INCLUSIVE EST UNE PRIORITÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, publiée le 6 avril 2018, a pour ambition de donner aux personnes atteintes de troubles autistiques une place égale dans la société, identique à celle de chaque citoyen.

L'un de ses objectifs consiste à ce que tous les enfants soient inscrits à l'école ordinaire avec un accompagnement renforcé, très intensif si nécessaire, mais dans le lieu commun et en ayant accès aux apprentissages. La stratégie amplifie donc les mesures d'ores et déjà entreprises dans le cadre du troisième plan autisme en matière de scolarisation et contribue ainsi au « changement de paradigme en donnant accès au plus grand nombre d'enfants à l'école ordinaire » et participe de la garantie d'un « droit à une scolarisation de qualité à tous les élèves en situation de handicap en répondant à leurs besoins éducatifs particuliers ».

L'engagement n°3 de cette stratégie consiste développer la scolarisation des élèves avec des troubles du spectre autistique afin que les enfants et adolescents puissent suivre un parcours scolaire personnalisé de l'école maternelle au lycée par un plus large déploiement des différents dispositifs scolaires inclusifs.

Parmi ces dispositifs, les unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) constituent ainsi l'une des modalités de scolarisation des enfants avec Troubles du spectre autistique (TSA), et s'inscrivent dans l'offre globale permettant une gradation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque élève.

Contacts presse :**ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

Amélie Roux Rubio – Attachée de presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr -  @ARS_ARA_SANTE

Académie de Lyon

Éric Fuentes - Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

06 32 71 74 08 - eric.fuentes@ac-lyon.fr

Croix Rouge Française

Nathalie Vizet – Directrice Territoriale Handicap région Auvergne Rhône-Alpes

06 18 54 43 96 – nathalie.vizet@croix-rouge.fr

Mairie de Roche-la-Molière

Stéphane Frecon - Directeur de Cabinet et de la communication

04 77 90 77 01 - sfrecon@rochela-molieres.fr